Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212201321-20251204-1411202502-DE

# *Commune de LOHUEC*

## ***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°1411202502***

### Séance du 14 novembre 2025

Nbre de membres afférents au conseil municipal :10
En exercice : 10
Qui ont pris part à la délibération : 7

Date de la convocation : 07/11/2025
Date d'affichage : 07/11/2025

*Le 14 novembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Claude LOZAC'H, maire,*

***Etaient présents*** : THOS, LE MARREC, BOURDOULOUS, DALMAT, LOZAC'H, LE CLEC'H, GARION

***Etaient absents*** : BOURGEAIS, LEFEUVRE, DUBOURG

***Secrétaire de séance*** : Mme THOS

**Objet de la délibération** : **Résiliation de bail pour motifs légitimes et sérieux - BINIOU Marine**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée avoir envoyé plusieurs courriers en recommandé à la locataire Madame BINIOU Marine louant la maison au 1 route de Callac à Lohuec afin qu'elle régularise ses loyers impayés ( montant de la dette s'élevant à 3104.82€ à ce jour mais évolutif), fournisse une attestation d'assurance pour ce logement et enfin l'avertir de la venue d'un huissier pour constatation d'abandon de logement, puisque la mairie n'a aucune nouvelle de Madame BINIOU Marine depuis l'année janvier 2025 et qu'elle n'a jamais récupéré ses recommandés.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire explique qu'il a envoyé à Madame BINIOU Marine, une mise en demeure de régularisation de situation avant résiliation du bail de plein droit pour motifs légitimes et sérieux suivants :

- Abandon de logement (constat d'huissier)
- Loyers impayés (état de la dette)
- Défaut de présentation d'attestation d'assurance
- Manquement contractuel d'entretien courant du logement

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

***Le maire,***
***Claude LOZAC'H***

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture et publications ou notification du

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 022-212201321-20251204-1411202502-DE

- Approuve la décision de résiliation du bail locatif signé entre Madame BINIOU et la commune
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE LOHUEC (Côtes-d'Armor)

***Le maire,***
***Claude LOZAC'H***